

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

PRESENT(E) S : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, Mmes CABANNES, AUGÉY, POMMAT, Adjoints, Mmes DUCOS M., DUCOS P., GACHES-PEDUCASSE, LEGLISE, M. BLANCHARD, DUBAQUIER, LECOURT, SALA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BERNARD, Maire-Adjoint à Monsieur RONCOLI, Maire-Adjoint ; M. BONNAL, Conseiller Municipal à M. AUGÉY, Maire ; M. GERARD, Conseiller Municipal à M. BLANCHARD, Conseiller Municipal ; M. MERINO, Conseiller Municipal à M. LECOURT, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BIRAGUE, XUEREZ, Conseillères Municipales.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

Avant toute délibération, M. Pierre AUGÉY, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération ci-dessous mentionnée :

- *Délibération 2017-21 : prêt relais à taux fixe – acquisition ancien local de la boulangerie sis au « Bourg » de Fargues.*

Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ce sujet sera délibéré en dernier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2017-18 : Demande de subvention pour l'acquisition de deux Tableaux Blancs Interactifs.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors du vote du Budget le 11 avril 2017, il a été inscrit en dépenses d'investissement l'acquisition de deux Tableaux Blancs Interactifs pour l'Ecole Primaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Départemental une subvention pour financer ce projet, d'un montant de 6 964,00 € hors taxe soit 8 356,80 € TTC, selon le plan de financement tel que suit :

Subvention du Conseil Départemental (30%) : 2 089,20 € HT
Autofinancement : 4 874,80 € HT
Soit un total de : 6 964,00 € HT

Le Conseil Municipal sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Gironde, au titre d'une subvention pour l'acquisition d'un TBI.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour l'acquisition de deux TBI et à signer tous les documents s'y rapportant.

Cette dépense sera inscrite en dépense d'investissement à l'article 2183 - Opération 22 (Acquisition Matériel)

Délib.2017-19 : Délibération modificative n°1 – budget zones industrielles

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget des zones industrielles :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D. 3555 – terrains aménagés		200.00 €
TOTAL D. 040 opérations d'ordre entre sections		200.00 €
D. 608 – frais terrains en cours d'aménagement		200.00 €
TOTAL D. 043 – opérations d'ordre intérieur de section		200.00 €
D. 6611 – intérêts réglés à l'échéance		200.00 €
TOTAL D. 66 : charges financières		200.00 €
R. 71355 – variation de stocks produits (terrains)		200.00 €
TOTAL R. 042 – opérations d'ordre entre sections		200.00 €
R. 796 – transfert charges financières		200.00 €
TOTAL R. 043 – opération d'ordre intérieur de section		200.00 €

Délib. 2017-20 : Avis sur une installation classée soumise à autorisation – SARL ANTONIO TENDEIRO.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Gironde a prescrit une enquête publique du 10 mai 2017 au 9 juin 2017 en Mairie de Preignac sur la demande présentée par la SARL

ANTONIO TENDEIRO d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sis au lieu-dit « Le Violet » à Preignac. Cette démarche relève de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

A cet effet, un avis d'enquête publique a été affiché le 20 avril 2017 devant la mairie de Fargues. Le dossier relatif à ce projet est mis à la disposition de la population.

Monsieur le Maire informe également les Conseillers Municipaux que la commune de Fargues se trouvant dans le rayon d'affichage de 1 kilomètre, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette installation classée.

L'avis que le Conseil Municipal est appelé à formuler est indépendant du déroulement de l'enquête publique et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier formule un avis favorable à l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes par la SARL ANTONIO TENDEIRO au lieu-dit « Le Violet » à Preignac.

Délib. 2017-21 : Prêt relais à taux fixe – acquisition ancien local de la boulangerie sis au « Bourg » de Fargues.

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 50 000.00 euros afin de financer l'acquisition du local de l'ancienne boulangerie de Fargues pour en faire des logements sociaux.

Cet emprunt aura une durée de totale de 3 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi. Les intérêts seront payables annuellement au taux fixe de 0.82 %.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 100 euros.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix (vote contre) après avoir pris connaissance du dossier autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant

QUESTIONS DIVERSES

- POINT SUR LES AGENTS EN CONTRAT CUI/CAE :
Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de faire un bilan des agents en contrat CUI/CAE. A ce jour cinq agents en contrat CUI/CAE sont employés au sein de la commune.

- RYTHMES SCOLAIRES : Monsieur le Maire fait part aux élus des nouvelles dispositions concernant le projet de décret de la réforme des rythmes scolaires, à savoir qu'à compter de la rentrée scolaire 2017, les conseils d'école et les conseils municipaux peuvent proposer conjointement une dérogation pour le retour à la semaine à 4 jours et ainsi supprimer les TAP. Ce sera le Directeur académique qui, in fine, acceptera ou non cette demande de dérogation. Le Conseil d'école de Fargues se réunit le 27 juin prochain et donnera son avis sur cette question qui sera ensuite étudiée par le Conseil Municipal.

- PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections législatives ont lieu les dimanches 11 juin et 18 juin prochains. Il est alors établi le tableau des permanences des élus pour la tenue du bureau de vote.

- PERMANENCES DISTRIBUTION POUCHES POUBELLES : Monsieur Pierre AUGÉY fait part au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu du SICTOM l'informant de la mise à disposition pour la population farguaise de poches poubelles. La distribution aura lieu à la mairie les : lundi 19 juin matin – mercredi 21 juin matin – vendredi 23 juin après-midi et jusqu'à 19 heures. Un planning de permanences des élus est établi afin d'effectuer cette distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.